

PRÉFET DES LANDES

Direction de la réglementation et des  
Libertés publiques  
bureau des élections, de la réglementation et des  
installations classées pour la protection de  
l'environnement  
Dossier suivi par B. LABAT  
Téléphone : 05.58.06.59 15  
✉ : bernard.labat@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

- 8 MARS 2011

Madame, Monsieur,

Par courrier du 07 février 2011, vous m'avez informé de votre projet de reprise du site d'élevage appartenant à Monsieur Jean-Pierre COURALET, élevage porcin situé sur le territoire de la commune de BORDERES-ET-LAMENSANS.

Cet élevage est connu de mes services, sous l'arrêté préfectoral 378 du 8 juillet 1996, pour un effectif de 600 porcs à l'engrais et 600 porcelets, soit 660 animaux équivalents. Cette activité visée par la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, est soumise à autorisation.

Votre demande étant recevable en la forme, je prends acte de la reprise de ce site d'élevage porcin, pour un effectif de 660 animaux équivalents, au nom de l'EARL DES SALIGUES dont les gérants sont Madame Martine LALANNE et Monsieur Eric SANCHOU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,  
et par délégation,  
le directeur,

**DDCSPP**

N° .

09 MAR 2011

Daniel CASTERAN

Madame Martine LALANNE  
Monsieur Eric SANCHOU  
à « Verdun »

**32160 TASQUE**

**DESTINATAIRES EN COPIE :**

DDCSPP

M. le maire de BORDERES ET LAMENSANS

	Attrib.	Info.
Dir		
Dir Adj		
Sec Gén		
MIL		
MEP/MCDA		
MSPAÉ	<	
MSSAN		
Antenne Dax		
MPCLCF		
MDDFE		

Direction Départementale des  
Services Vétérinaires des Landes

N° :

08 MAR 2011

NATURE :  OSI  OSA

Courrier  ▲  
 Retour info.   
 Règl. tech.   
 Règl. non tech.

Pour action à :

Pour info. à :